

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE CASTRES

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Municipal de la ville de CASTRES a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire communal.

Le dossier de P.L.U. modifié est à la disposition du public à la Mairie de CASTRES, Service Urbanisme, bâtiment des Ressources Techniques, 3 allées Maréchal JUIN, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la Préfecture.